

**CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
DE VAUCLUSE**

80 rue Marcel Demonque
AGROPARC
CS 60508
84908 AVIGNON CEDEX 9

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du 28 janvier 2025

Tél : 04 32 44 89 30

N° 25/005

OBJET :

Fourniture de matériel micro-informatique
Bureautique et télécom

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-huit janvier à onze heures, le Conseil d'administration du Centre de gestion, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Maurice CHABERT.

Etaient présents : Madame Dominique ANCEY, Monsieur Hervé FLAUGERE, Monsieur Didier PERELLO, Monsieur Gilles RIPERT, Monsieur André AIELLO, Madame Arlette GARFAGNINI, Monsieur Jean-Pierre LARGUIER, Madame Laurence CHABAUD - GEVA, Madame Valérie MICHELIER, Monsieur François LUCAS, Monsieur Max RASPAIL, Monsieur Frédéric ROUET.

Etaient absents et excusés : Monsieur Alain OUDARD et sa suppléante Madame Jocelyne RAVET, Madame Carine BLANC et sa suppléante Madame Annie MILLET, Madame Sonia HAQUET et sa suppléante Madame Nicole GIRARD, Monsieur Serge SOLER et sa suppléante Madame Nadine DRIES, Monsieur Nicolas PAGET et son suppléant Monsieur Stéphane SAUVAGEON, Monsieur ZILIO et son suppléant Monsieur Julien MERLE, Madame Geneviève JEAN et son suppléant Monsieur SIAUD.

Etaient représentés : Madame Sophie MARQUEZ a donné procuration à Monsieur RASPAIL pour la représenter et voter en son nom, Madame Martine DURIEU a donné procuration à Monsieur Maurice CHABERT pour la représenter et voter en son nom.

Le Président indique que, par délibération n°24-45 du 15 novembre 2024, le Centre de gestion de la fonction publique de Vaucluse a adhéré à la Centrale d'Achat du Numérique et des Télécoms (CANUT).

Pour rappel, la CANUT, outre de sécuriser la procédure d'achat public, a la volonté d'offrir une gestion simplifiée de l'acquisition de fournitures et de services en matière d'informatique et de télécoms.

Au regard de ses différentes activités, le CDG 84 a besoin d'acquérir du matériel informatique et prestations associées de manière régulière.

A ce titre, la délibération a pour objet de faire approuver aux membres du Conseil d'Administration du CDG 84 :

- des précisions concernant les modalités de souscriptions aux accords-cadres proposés par la CANUT qui s'avèreraient pertinents pour le centre de gestion ;
- le principe de souscription aux accords cadre suivants proposés par la CANUT :
 - o « Fourniture de matériel micro-informatique bureautique » - pour un montant d'adhésion de 180 € TTC / An (date de fin 25/04/2028 sauf rupture préalable possible à l'initiative du centre de gestion) - et un montant de commande initial de 14 853.23 € TTC pour le renouvellement 2025 du parc de micro-ordinateurs.

- o « Fourniture de services de télécommunication (Fixe, mobile, données, secours), fibre noire, couverture indoor, appareils mobiles, Wi-Fi public et services associés » pour un montant d'adhésion de 150 € TTC/An (date de fin 25/04/2028 sauf rupture préalable possible à l'initiative du centre de gestion) – pour un montant initial de commande de :
 - 1260 € TTC d'investissement et 104.50 € TTC mensuel de fonctionnement pour l'accès internet et la téléphonie du local mis à disposition des organisations syndicales situé au Pontet, pour fiabiliser celui-ci en passant sur de la fibre optique et une réduction de coûts de fonctionnements de 18.5 %.
 - 700 € TTC par an pour un engagement de 24 mois pour le changement de forfaits de la flotte de téléphonie mobile du centre de gestion pour une baisse de coût de fonctionnements annuels de 70%.

Monsieur le Président précise que les crédits seront inscrits au budget primitif 2025.

Les membres du Conseil d'Administration,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code la Commande publique,

Vu la délibération du conseil d'administration du CDG 84 n° 24-45 du 15 novembre 2024,

Considérant le besoin du centre de gestion d'acquérir du matériel informatique de manière régulière pour soutenir ses activités ;

Considérant que l'achat, dans le domaine du numérique, est un poste budgétaire significatif, et qu'il est dans l'intérêt du centre de gestion de rechercher des moyens d'optimiser les coûts tout en garantissant la fiabilité du matériel acquis, la qualité des services et prestations réalisées ;

Considérant que la mutualisation des achats constitue un levier important au regard de l'efficacité économique de la commande publique ;

Considérant que les marchés du numérique et des télécoms sont techniques et évoluent en fonction des avancées technologiques, ce qui nécessite l'expertise d'acheteurs spécialisés et entièrement consacrés au suivi de cet environnement très dynamique ;

Considérant l'opportunité de participer à la gouvernance d'une centrale d'achat d'envergure nationale ;

Où l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

DÉCIDENT, à l'unanimité :

- **D'approuver** le principe de souscrire aux accords-cadres suivants proposés par la CANUT:
 - o « Fourniture de matériel micro-informatique bureautique »
 - o « Fourniture de services de télécommunication (Fixe, mobile, données, secours), fibre noire, couverture indoor, appareils mobiles, Wi-Fi public et services associés »
- **D'autoriser** Monsieur le Président à signer tous documents consécutifs et afférant à ces accords-cadres ;
- **De confirmer** l'autorisation qui a été accordée au Président pour réaliser et suivre l'ensemble du processus de souscription aux marchés et actes associés auprès de la Centrale d'Achat CANUT dans la limite des opérations inscrites au budget du centre de gestion.

Une information des décisions prises en vertu de cette autorisation sera faite au conseil suivant les dates d'exécutions de celles-ci.

Pour extrait conforme,

Le Président du
Centre de Gestion de la fonction
Publique territoriale de Vaucluse
Certifie le caractère exécutoire
de la présente décision
AVIGNON, le 31/01/2025



